



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 54616

## Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur la très faible représentation du CNRS dans la région Nord-Pas-de-Calais. Dans le domaine des sciences humaines, par exemple, sur les quatre universités de cette région possédant un département « Lettres et sciences humaines », trois ne disposent d'aucune équipe de recherche labellisées CNRS dans ce secteur, alors même qu'un tel label constitue un gage de reconnaissance sur le plan international. S'agissant du secteur des sciences humaines et sociales (SHS), celui-ci ne représente, en termes de personnels (chercheurs et ITA), que 0,4 % des effectifs du CNRS, soit environ une centaine de personnes seulement pour une région qui compte 4 millions d'habitants. D'une manière plus générale, tous secteurs et toutes disciplines confondus, le Nord-Pas-de-Calais ne représente que 1,7 % des effectifs totaux du CNRS, ce qui le place très nettement en-deçà des régions PACA, Rhône-Alpes ou Ile-de-France. Cette situation apparaît pour le moins paradoxale en cette année où Lille a été reconnue capitale européenne de la culture, et où le Nord-Pas-de-Calais entend jouer un rôle majeur dans la compétition que se livrent les grandes régions européennes, compétition pour laquelle un potentiel de recherche puissant est plus que jamais indispensable. Aussi, considérant la vocation nationale du CNRS et son rôle en matière d'aménagement du territoire, il insiste sur la nécessité d'agir résolument pour résorber au plus vite ce retard considérable, et mettre fin à cette situation de grande disparité très préjudiciable à la région Nord-Pas-de-Calais. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet dans la perspective de la mise en place du prochain contrat quadriennal relatif à la recherche.

## Texte de la réponse

La recherche participe à la dynamique des territoires dans la mesure où elle joue un rôle structurant pour les régions, les départements et les communes françaises. L'aménagement du territoire est une des composantes, parmi un ensemble de facteurs, qui président à la localisation des activités de recherche. La labellisation CNRS n'est pas un critère suffisant pour permettre de juger de l'excellence scientifique d'une unité de recherche. La recherche effectuée dans les universités est, elle aussi, une recherche d'excellence, indépendamment de ses liens avec le CNRS, à l'instar, par exemple, de celle conduite dans les universités du Nord-Pas-de-Calais. Prendre en compte comme seul critère d'excellence scientifique la labellisation CNRS reviendrait à dévaloriser la recherche universitaire ou la recherche d'autres organismes non labellisés CNRS. S'agissant des personnels CNRS en Nord-Pas-de-Calais, les données montrent une évolution très positive sur la période récente : de 2000 à 2004 les effectifs de chercheurs sont passés de 229 à 276 (+ 21 %) et les effectifs d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) de 206 à 310 (+ 50 %). Le CNRS entend d'ailleurs continuer à réduire les disparités de ses implantations régionales, notamment en Nord-Pas-de-Calais, en favorisant, à qualité scientifique égale, des projets provenant de ces implantations. La dimension de politique régionale n'est, en effet, nullement absente de la dynamique d'activité des organismes nationaux de recherche. Un instrument traditionnel de prise en compte de cette dimension est le volet recherche des contrats de plan État-Régions (CPER). En Nord-Pas-de-Calais, à fin 2004, dans ce cadre, l'engagement du CNRS se porte à 3 MEUR hors taxes et le taux d'exécution des engagements de l'État est plus que satisfaisant : 75 % contre 70 % attendus. Il faut également souligner que

s'ajoute au CPER en Nord-Pas-de-Calais un instrument complémentaire : le plan de renforcement de la recherche (PRR), sur lequel l'État s'est engagé à mobiliser 12,64 MEUR. Le ministère chargé de la recherche estime par ailleurs qu'il faut ouvrir la voie à un meilleur ancrage territorial de la politique publique de recherche tout en maintenant une exigence d'excellence pour affronter la compétition scientifique internationale. Aussi, dans le cadre de la prochaine loi d'orientation et de programmation de la recherche, sera clairement affirmé le caractère structurant de la dimension régionale pour les acteurs de la politique nationale de recherche, avec notamment le lancement d'une politique de création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur qui pourront nouer des partenariats forts avec toutes les collectivités territoriales. Cette politique, qui s'accompagnera de moyens importants alloués en fonction de la qualité des projets soumis, contribuera sans aucun doute à améliorer le maillage territorial de la recherche et à corriger d'éventuelles disparités actuellement constatées, par exemple en Nord-Pas-de-Calais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54616

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2004, page 10395

**Réponse publiée le :** 22 mars 2005, page 3063